

Compte rendu de séance

Séance du 12 Janvier 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Date de la convocation
05/01/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du : 18/01/2021

L'an 2021, le 12 janvier à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

Présents : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GROUAZEL Pierre, M. GUIAVARCH Benoît, Mme JAMES Laëtitia, Mme LEBOSSÉ Marie-Jeanne, Mme MANGENOT Aurore, M. MATHIEU Sébastien, Mme PAUGAM Sylvia

Excusés : M. LECLERC Guillaume, Mme PELÉ Mireille

A été nommé(e) secrétaire : Mme MANGENOT Aurore

Objet(s) des délibérations

- 2021-001 - Travaux aménagement des espaces verts :
- 2021-002 - Devis SDE pour éclairage public des pavillons NEOTOA :
- 2021-003 - Travaux du " 12, rue de l'église " : Avenant N°1 : Entreprise BOUTELOUP
- 2021-004 - Travaux du " 12, rue de l'église " : Avenant n° 2 : Entreprise TNS
- 2021-005 - Renouvellement convention de prestation de services relative à l'accompagnement des communes en urbanisme avec le SCOT du pays de Fougères
- 2021-006 - Récompense aux participants du concours des maisons fleuries 2020 :

2021-001 - Travaux aménagement des espaces verts :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal différents devis pour l'entretien de certains massifs. Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas faire d'enrobé mais plutôt de la pelouse.

Le conseil municipal accepte les devis de l'entreprise Marc REDOUTE « la Boisnotière » ST REMY DU PLAIN pour un montant de :

- Arrachage des massifs, Rond-point « La Rivandais », Le Moulin à Vent et côté gauche « rue des hortensias » : 4660€ HT
- Rue des Hortensias côté droit : 1530€ HT

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer les devis correspondants et décide de prévoir les crédits nécessaires à l'article 2315-57 lors du vote du budget communal de 2021.

2021-002 - Devis SDE pour éclairage public des pavillons NEOTOA :

Par délibération en date du 9 juillet 2020, le conseil municipal a accepté la proposition du SDE 35 pour l'extension du réseau d'éclairage public pour les pavillons NEOTOA avec une participation de la commune de 5624.86€. Cette étude ne prenait pas en compte les circuits PMR (personnes à mobilité réduite)

Une nouvelle étude a été menée : le montant des travaux est de 11026.30€ auquel il faut déduire une subvention du SDE de 4410.52€, soit une participation communale de 6615.78€

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDE d'Ille et Vilaine.

2021-003 - Travaux du " 12, rue de l'église " : Avenant N°1 : Entreprise BOUTELOUP

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant pour l'entreprise BOUTELOUP, travaux non prévus dans le lot de VRD :

- Démolition et évacuation abri en charpente bois couvert en tôle acier : 700€HT

Le marché se définit comme suit :

- Marché initial : 53777.10€
- Avenant N°1 : 700€

Soit un nouveau montant de 54477.10€HT

Après délibération, le conseil municipal accepte cette modification de marché et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

2021-004 - Travaux du " 12, rue de l'église " : Avenant n° 2 : Entreprise TNS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant pour l'entreprise TNS, avenant pour des travaux qui ne seront pas réalisés par cette entreprise :

- Démolition d'une dalle en béton et d'un abri de jardin pour un montant de 1460.50€HT

Le marché se définit comme suit :

- Marché initial : 25446.84€
- Avenant N° 1 : +2525.29€ (accepté par délibération « 2020-050 » du 10 novembre 2020)
- Avenant N°2 : -1460.50€HT

Soit un nouveau montant de marché de 26511.63€HT

Après délibération, le conseil municipal accepte cette modification de marché et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

2021-005 - Renouvellement convention de prestation de services relative à l'accompagnement des communes en urbanisme avec le SCOT du pays de Fougères

Par délibération en date du 23 juin 2017, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec le SCOT pour l'instruction des demandes d'urbanisme. Cette convention s'arrête le 31 décembre 2020.

C'est pourquoi, le SCOT propose une nouvelle convention basée sur des tarifs revus à la hausse. La durée de la convention est de 6 ans à partir du 1^{er} janvier 2021.

Après délibération, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer cette nouvelle convention.

2021-006 – Récompense aux participants du concours des maisons fleuries 2020 :

Cette année, 6 personnes ont participé au concours des maisons fleuries.

Après délibération, le conseil municipal décide de récompenser chaque participant en lui offrant une plante et un bon d'achat de 20€. Les bons d'achat seront à faire valoir avant le 30 juin 2021, soit au foyer de vie de Bazouges, aux établissements MORIN d'Antrain ou chez Georgault de St Aubin du Cormier

Vente de bois :

Monsieur le Maire a reçu une proposition d'achat pour les peupliers plantés dans des parcelles communales. Il est en attente de deux autres propositions. A revoir lors de la prochaine séance du conseil municipal

Questions diverses :

Nom à l'école : A travailler par la commission « communication » et faire paraître un article sur la lettre d'information de juillet 2021.

Plan de relance : L'académie de RENNES a informé les maires qu'un plan de relance pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires est lancé. Les dossiers doivent être déposés avant le 31 mars prochain et les travaux doivent débuter avant le 31 décembre 2021. Réfléchir sur les travaux possibles dans les écoles

Convention animateur sportif : Le salaire de l'animateur pendant les deux mois de confinement sera pris en charge par les communes au prorata de la population, soit 503€ pour la commune de ST REMY DU PLAIN. Pour les heures réalisées au niveau des écoles, faire une convention avec le syndicat de regroupement scolaire plutôt qu'avec les communes de Marcillé Raoul et de ST Rémy du Plain

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial : Une consultation est lancée sur le site de la communauté de communes et un registre à la disposition des habitants à la mairie de Marcillé Raoul.

Séance levée à: 21:30

*En mairie, le 19/01/2021
Le Maire
Dominique PRIOUL*